

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2023

Résultats 2022 des Caf en matière de lutte contre la fraude

Comme chaque année, la Branche famille de la Sécurité sociale rend compte de son action en matière de lutte contre la fraude afin de garantir le versement des prestations au juste droit.

En 2022, les Caisses d'allocations familiales ont versé près de 100 milliards d'euros d'aides aux 13,6 millions d'allocataires, couvrant plus de 30 millions de personnes. Dans le cadre d'un système largement fondé sur les déclarations des allocataires, les Caf s'assurent, à l'aide des **700 contrôleurs des Caf** et du **Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE)** que chaque versement de ces fonds publics correspond aux droits des allocataires.

C'est dans ce cadre que **32,4 millions de contrôles ont été réalisés en 2022**. Ils ont conduit notamment à la détection de **48 692 cas de fraudes individuelles pour un montant de 351,4 millions d'euros**. Des résultats en augmentation substantielle par rapport à 2021(+ 42 millions d'euros) détaillés dans les annexes ci-après.

Dans la continuité du **Plan national de lutte contre la fraude sociale** annoncé par le gouvernement le 30 mai dernier, les Caf verront leurs modalités d'action renforcées ces prochains mois autour de 3 axes principaux :

- **la fraude à la résidence** : à travers une harmonisation des règles relatives à la durée et du calcul de la condition de résidence, et la mutualisation des résultats des contrôles entre organismes de protection sociale. Les Caf pourront également accéder au système de traitement « API PNR France » afin qu'elles puissent disposer des informations utiles sur le voyage de l'allocataire.
- **les usurpations de coordonnées bancaires** : à travers la création d'une base des RIB frauduleux commun aux organismes de protection sociale, ce qui permettra d'optimiser la lutte contre ces schémas de fraude qui s'appuient sur les données des allocataires.
- **la lutte contre la fraude sociale en mobilisant les données du DRM** : à travers le projet de la Solidarité à la source, les Caf utiliseront les données issues de la base de données automatisée du Dispositif de ressources mensuelles (DRM) pour verser le RSA et la Prime d'activité, tout comme elles le font déjà pour les aides au logement. Destiné à faciliter le recours à ces deux minimas sociaux, ce projet qui s'étalera jusqu'en 2025 permettra également de lutter contre la fraude et la sécurisation des versements.

« Le versement du juste droit est au cœur de l'action de la Branche famille et plus globalement au cœur du pacte social entre nos concitoyens. Les Caf y prennent toute leur part et confirment notamment leur exemplarité en matière de lutte contre la fraude en bande organisée traquée par le Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE) qui boucle avec succès sa première année complète d'exercice » déclare Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf.

LES RÉSULTATS EN CHIFFRES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DES CAF EN 2022

32,4 millions de contrôles réalisés par les Caf en 2022, dont :

28,3
MILLIONS
AUTOMATISÉS



3,09
MILLIONS
SUR PIÈCES



134 652
SUR PLACE



48 692 fraudes détectées
pour un montant de **351 M€**



7 217€ le montant moyen
de la fraude détectée

100 %

des fraudes sanctionnées
par des pénalités (**22,8 M€**) ou des
avertissements et des poursuites

1,36 Md€ de droits corrigés par les Caf à la suite des contrôles, soit :

985
M€ d'indus

c'est-à-dire de sommes
en trop versées par les Caf
qu'elles récupèrent

378
M€ de rappels

de droits
dus aux allocataires
et qui leur sont restitués

700
contrôleurs



LE SERVICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE À ENJEUX

14 000

contrôles réalisés

par les Caf avec un signalement du Snlfe, dont 35% de contrôles sur pièces

3 000

cas d'atteintes

aux coordonnées bancaires identifiés, soit **3 M€** de fraude évitée

L U T T E
C  N T R E
L A F R A U D E
À E N J E U X

600

dossiers identifiés

comme fausses activités professionnelles

7 800

contrôles

relatifs à la condition de résidence d'allocataires du Rsa. Sur ces contrôles, **69,4 M€** d'indus ont été détectés, dont 58% de frauduleux.



— LA PRÉVENTION



84 141 lettres de rappel pour prévenir l'allocataire lorsqu'il n'a pas déclaré un changement de situation ou qu'il s'est trompé plusieurs fois sans que l'intention de fraude ait été démontrée.



LES AIDES VERSÉES PAR LES CAF EN 2022

99 Mds € versés en 2022 à 13,5 millions d'allocataires bénéficiaires couvrent ainsi les besoins de **32,4 millions de personnes** dont 13,6 millions d'enfants.

Les principales aides versées par les Caf

Aides au logement : **15,1 Mds € - 5,7 millions de bénéficiaires**

Allocations familiales : **12,9 Mds € - 4,9 millions de bénéficiaires**

Allocation adulte handicapé (Aah) : **11,9 Mds € - 1,2 million de bénéficiaires**

Prestation d'accueil du jeune enfant : **11,1 Mds € - 1,9 millions de bénéficiaires**

Revenu de solidarité active (Rsa) : **9,9 Mds € - 1,9 million de bénéficiaires**

Prime d'activité : **9,7 Mds € - 4,5 millions de bénéficiaires**

Allocation de rentrée scolaire : **2,1 Mds € - 3 millions de bénéficiaires**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : **1,3 Mds € - 400 000 bénéficiaires**

Des Caf au contact quotidien des allocataires



Les Caf ont accueilli près de **4 millions de personnes** en accueil spontané



138,93 millions de courriers et **6,96 millions** de courriels traités par les salariés des Caf



34,11 millions d'appels téléphoniques au **32 30**



1,41 million de rendez-vous téléphoniques réalisés



Environ **30 000 rendez-vous réalisés en visio** (8 962 en 2021)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 - Manon RUPPERT – 06 80 06 70 20

presse@cnafr.fr - Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)